



Dépistage du cancer du col de l'utérus : le test HPV est désormais remboursé

Bonne nouvelle : le dépistage du cancer du col de l'utérus évolue. Il sera désormais réalisé grâce à un test HPV totalement remboursé par la Sécurité Sociale. Zoom.

Les papillomavirus humains (HPV) sont une famille de virus qui s'attaquent à la peau et/ou aux muqueuses. Parmi cette famille, une douzaine de virus (HPV 16, 18, 31, 33, 35, 39, 45...) peuvent être responsables d'un cancer du col de l'utérus : la transmission se fait principalement par voie sexuelle, à l'occasion d'une pénétration, d'un baiser ou d'un acte bucco-génital - fellation, cunnilingus...

Une infection à HPV peut également entraîner l'apparition de verrues génitales ou (plus rarement) d'un cancer ORL, d'un cancer du pénis, de la vulve ou du vagin, ou encore d'une infection respiratoire appelée "papillomatose".

Les papillomavirus ne sont pas rares. Ainsi, en France, les autorités sanitaires estiment que 25 % à 50 % des femmes de moins de 25 ans et que 5 % à 15 % des femmes de plus de 35 ans sont porteuses d'un virus HPV.

LE TEST HPV EST RAPIDE, FIABLE ET TOTALEMENT REMBOURSÉ

À partir de l'âge de 30 ans et tous les 3 ans, le dépistage du cancer du col de l'utérus est ainsi recommandé chez la femme. Autrefois réalisé via un frottis, il s'agit désormais (conformément aux recommandations des autorités de santé) d'un "test HPV" qui consiste en un prélèvement de cellules, réalisé par le médecin gynécologue.

"Concrètement, le médecin passe une petite brosse sur le col de l'utérus par voie vaginale puis l'échantillon est envoyé au laboratoire pour analyse : pour la patiente, c'est presque comme un frottis" souligne la Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCPCV)

Bonne nouvelle : depuis le 24 mars 2020, le test HPV est intégralement remboursé par la Sécurité Sociale. Jusqu'ici, pour bénéficier de cet acte médical, il fallait déboursé entre 30 et 35 euros - un tarif qui n'était pas forcément abordable pour toutes les patientes. *"Le remboursement du test HPV permettra à toutes les femmes de bénéficier d'un dépistage optimal, qui était jusqu'à présent réservé à celles qui en avaient les moyens"* note la SFCPCV.

Avec le déconfinement, les dépistages du cancer du col de l'utérus vont pouvoir reprendre. Et si on prenait rendez-vous chez le gynécologue ?

Source : communiqué de presse SFCPCV